

Le Maulettois

n°9 - septembre 2018

C'est la rentrée !

p. 6 - Retour sur la loi NOTRe

p. 12 - Maulette protège la biodiversité

p 14 - Les associations





Éric Tondu - maire de Maulette

Chères Maulettoises, Chers Maulettois,

C'est la rentrée ! Ce mot signifie tellement de choses pour chacun d'entre nous. La fin des vacances pour certains, le début d'une nouvelle vie pour d'autres, un nouveau départ pour nos petites têtes blondes et autres adolescentes et adolescents qui rejoignent les sièges du collège et du lycée ou les bancs de la fac ou de l'école.

Ce bulletin vous donnera toutes les informations pour retrouver les meilleurs moments passés ensemble, les clés pour réussir votre rentrée et vous verrez combien la commune a été entretenue selon les principes de la biodiversité. Enfin, nous avons le plaisir d'intégrer des jeunes reporters/rédacteurs dans ce bulletin et sur notre page Facebook ; ils viendront certainement à votre rencontre durant l'année pour effectuer des reportages sur notre village. Je vous souhaite une excellente rentrée et sachez que l'ensemble du personnel municipal et les élus sont mobilisés pour que celle-ci soit la plus réussie possible.

État civil - 1^{er} semestre 2018

Naissances

- Mila Evano, le 20 février 2018
- Jimmy Dias Moreira, le 20 février 2018t
- Louca Madi, le 7 mars 2018
- Lucas Steurebaut, le 13 mars 2018
- Ayan Van Damme Tavares, le 24 avril 2018
- Milo Legrand, le 26 avril 2018
- Louna Roger Bouquet, le 28 mai 2018
- Ethan Mathy, le 10 juin 2018
- Sacha et Sorel Destin, le 20 juin 2018

Mariage

- Aurélie Noël & Christophe Vaquier, le 30 avril 2018

Pacs

- Roxanne Gaillard & Jean-Baptiste Ramel, le 19 janvier 2018
- Emmanuelle Declercq & Patrick Marceau, le 26 avril 2018
- Justine Bignault & Florent Neuilly, le 29 juin 2018

Décès

- Jean Gonzales, le 28 février 2018
- Simone Cannard, le 18 juin 2018
- Bruno Garcin, le 28 juin 2018
- Christian Kerhervé, le 30 juin 2018

Horaires bus scolaire

Havelu - Dannemarie - Maulette

Les bus circulent en période scolaire uniquement, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ils ne circulent pas pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

Ils sont exclusivement réservés au transport des enfants scolarisés à l'école de Maulette.

Matin	
Havelu	8h05
Dannemarie - mairie	8h20
Maulette - Thionville/Opton	8h24
Maulette - Bois l'Épicier	8h27
Maulette - Place du Moulin	8h31
Maulette - Pommeraie	8h51
Maulette - École	8h40

Après-midi	
Maulette - École	16h35
Maulette - Pommeraie	16h40
Maulette - Place du Moulin	16h44
Maulette - Bois l'Épicier	16h45
Maulette - Thionville/Opton	16h51
Dannemarie - mairie	16h55
Havelu	17h15



Retrouvez l'actualité de Maulette sur notre site www.maulette.fr et sur Facebook : www.facebook.com/Ville-de-Maulette



Le secrétariat de la Mairie vous accueille

Lundi de 14 h à 18 h, Mardi de 14 h à 19 h - Mercredi de 9 h à 14 h, Vendredi de 14 h à 19 h

Samedi de 9 h à 12 h (les premiers et troisièmes samedis du mois).

Permanence des élus le 4^e samedi du mois sur rendez-vous uniquement

En dehors de ces horaires, vous pouvez joindre le secrétariat au 01 30 59 62 54 ou par mël : mairie@maulette.fr

Attention : Ne pas tenir compte des horaires indiqués dans le livret de la CCPH



Mise en place du répertoire électoral unique

Quelles sont les principales évolutions introduites par la réforme ?

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6^e vendredi précédant le scrutin. La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- Elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ;
- Pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire. Pour les services communaux et consulaires, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :
- Les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;
- La décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;
- L'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office seront effectives au 1^{er} janvier 2019. ▶

RAPPEL

Vous pouvez effectuer toutes vos démarches relatives à l'état civil (CNI, passeport, élections etc.), à la famille (mariage, PACS, recensement etc.) en ligne sur le site www.service-public.fr



DÉCHETS

Ramassage des déchets verts :
Collecte des déchets végétaux du
26 mars au 3 décembre 2018



TRAVAUX

Avant de commencer tous travaux, pensez à prendre contact avec le service urbanisme de la commune. La plupart des travaux d'urbanisme sont soumis à autorisation et nécessitent le dépôt d'une demande préalable en Mairie. La nature, l'importance et la localisation de votre projet vont déterminer le type de formalités à remplir.





Intermarché
LOCATION

Service disponible à l'accueil
de votre magasin Intermarché
participant ou sur le site

www.intermarche.com

Intermarché vous propose de
louer, à bas prix,
un véhicule utilitaire
pour vos déménagements...



MAULETTE Route de Gambais
Tél. : 01 30 59 78 90

HORAIRE
D'OUVERTURE du lundi au samedi de 9h à 20h
le dimanche de 9h à 13h

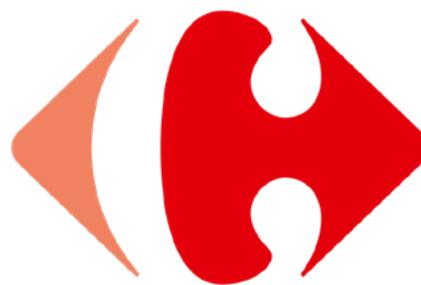


LeDRIVE
Intermarché



En 5 minutes, vos courses
à prix Intermarché
dans votre coffre !

www.ledriveintermarche.com



market

16, rue d'Epernon
78550 MAULETTE
Tél. : 01 30 59 66 54

du lundi au samedi de 8h30 à 20h
et le dimanche de 8h30 à 12h30



BRICO **MARCHÉ**



**Décoration, bricolage,
jardinerie, matériaux**

Brico Marché Maulette, ouvert chaque jour :

Lundi au jeudi : 9h-12h15 et 14h-19h15

vendredi & samedi de 9h à 19h15

dimanche de 9h15 à 12h30

01 30 46 82 40 - Maulette

**Vous souhaitez
être annonceur et
communiquer dans
notre bulletin municipal ?**

Contactez la mairie au

01 30 59 62 54

Retour en images sur les projets et sorties de l'école communale Les Hirondelles

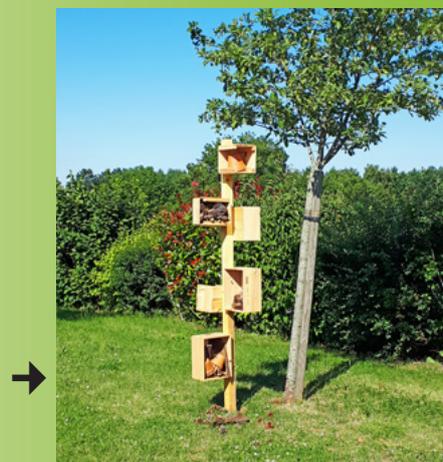
Le projet Nature

Après l'aménagement des espaces récréatifs les années précédentes, un programme pluriannuel d'aménagement et de découverte des espaces verts de l'école a été mis en place.



1. Avec des palettes et de bottes en caoutchouc recyclées, construction des bottes florales en 6 exemplaires dans la cour de récréation.

2. Création de 2 hôtels à insectes avec des planches de bois clouées par les élèves et des caisses de vin.



3. Mise en place d'un composteur décoré par les élèves à l'aide de palettes.

4. Réalisation de mangeoires et confection des boules de graisse par les élèves.



5. Confection de nichoirs à mésanges dans l'école mais aussi dans Maulette, à Dannemarie et à Havelu.



Le Rallye lecture

Comme chaque année les élèves du CP au CM2 ont participé à un rallye lecture dans leur classe et se sont vus remettre leurs prix lors d'une cérémonie devant tous les élèves de l'école.



La Ronde des livres

À l'occasion de la Ronde des livres, chaque élève, de la petite section au CM2, s'est vu remettre un livre offert par la coopérative de l'école accompagné d'un petit mot de la part des enseignants.



Les sorties de l'année 2017/2018



1. 5 classes de l'école, de la grande section au CM2 se sont rendues au Donjon de Houdan entre avril et juin pour participer à l'exposition et aux ateliers sur le métier d'archéologue.

2. Les élèves de grande section, de CP et les CE1 et CE2 sont allés à la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines pour une demi-journée de parcours d'accrobranche et d'observation de l'étang à la jumelle. ↓



3. Les élèves de petite et moyenne sections se sont rendus au parc de Thoiry : au programme parcours dans les arbres et visite de la réserve en bus.

4. Les élèves de grande section et les CE1 ont visité la maison de la forêt, l'hamadryade et ont étudié la biodiversité d'une mare.

5. Le spectacle et la kermesse se sont déroulés le vendredi 15 juin sous un magnifique soleil. Les enfants ont pu se produire devant leur famille et prolonger cette soirée autour de jeux et d'un repas.



6. Les élèves de CE1, CE2 et CM1 se sont rendus au centre de tri du SIDOMPE à Thiverval Grignon. Ils ont découvert la chaîne de tri et de compactage des déchets recyclables. Au préalable un intervenant du syndicat était venu leur expliquer en classe le tri de ce type de déchets ménagers. ↑

7. Les CM1 et CM2 ont passé une journée au mois de juin à Versailles, la matinée pour une passionnante visite guidée du potager du roi et l'après-midi pour un jeu de piste et un atelier jardinage. ↓



8. Les CE1 et CE2 ont remporté le premier prix départemental du concours d'Yvelines Environnement ayant pour thème "Nos amis les prairies". Ils se sont vus remettre leur prix sur la scène du palais des congrès de Versailles et ont gagné des entrées à la base de Saint Quentin pour suivre un atelier sur l'observation, le tri et l'identification des animaux de la mare. ↓



Qu'est ce que la loi NOTRe ?

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

C'est le troisième volet de la réforme des territoires, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

La loi NOTRe, pour faire simple, c'est une réorganisation territoriale de la République.

Vous savez, lorsque l'on a changé et réorganisé les départements et régions il n'y a pas très longtemps, c'était, en partie, une application de la loi NOTRe, qui vise à donner aux régions un rôle plus important notamment dans le développement économique du pays.

De cette manière, la région est, entre autres, responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) de 10 à 249 salariés, ainsi que les entreprises de taille intermédiaire (ETI) de 250 à 4999 salariés.

Quelles sont les autres responsabilités de la région ?

Elle est aussi chargée de l'aménagement durable du territoire, de la mobilité, de la lutte contre la pollution de l'air, de la maîtrise et valorisation de l'énergie, des logements et de la gestion des déchets.

Qui s'occupe des transports ?

Et notamment qui gère les transports scolaires ?

Les services de transports scolaires et routiers sont confiés à la région, à contrario les voiries et l'entretien des routes sont gérés par les départements, comme la gestion des collèges qui reste une compétence des conseils départementaux.

La loi NOTRe, (2015), simplement, propose une réorganisation du territoire, avec une plus forte autonomie des régions, notamment sur le plan économique et politique, sur le développement durable, ainsi que sur la gestion des transports.

Quel est l'objectif de la loi NOTRe ?

La loi NOTRe vise à renforcer l'intercommunalité et la coopération entre les communes.

De plus, elle propose une finalité sur le projet de la métropole du Grand Paris, métropole qui regroupe Paris et 130 communes environnantes.

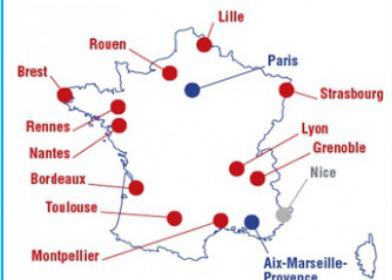
La métropole du Grand Paris comprend donc la petite couronne (départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne) ainsi que les sept communes de la Grande Couronne.

Ce projet avait été imaginé et proposé par Napoléon III en 1860.

Il se concrétise un siècle et demi plus tard. ▶

La loi NOTRe, une réforme en 3 parties

1 - Création des métropoles



2 - Réduction du nombre de régions et création de 13 nouvelles régions.



3 - La loi NOTRe, une clarification des compétences des communes, intercommunalités, départements et régions..

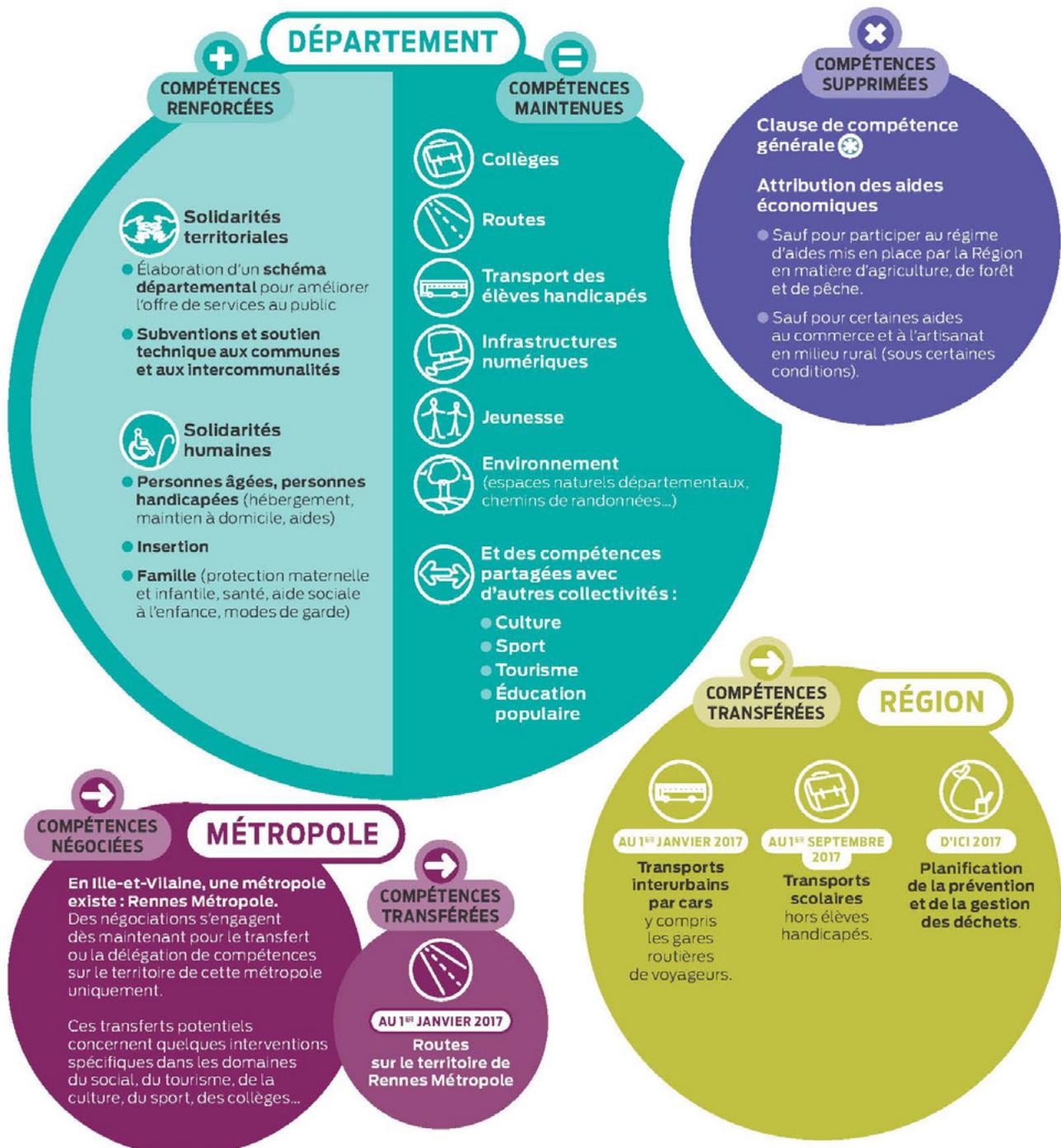


Avec l'application de la loi NOTRe, comment sont réparties les compétences des collectivités administratives en France ?

- Les communes sont confortées dans leur rôle d'échelon administratif de base.
- Les intercommunalités montent en puissance afin de généraliser la gestion commune de services publics de proximité.
- Les départements se consacrent aux solidarités sociales et territoriales.
- Les régions se consacrent au développement économique, aux transports et à l'aménagement du territoire.



NOTReFRANCE
Réforme Territoriale



* La clause de compétence générale indique qu'il est accordé aux collectivités une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de leurs attributions.
Depuis la loi NOTRe, la clause de compétence générale concerne uniquement les communes.

3 nouveaux reporters

Trois lycéens ont décidé d'intégrer la rédaction de notre journal "Le Mauletois".

Découvrons leurs motivations et leur passions.

Je m'appelle Émeline Depasse, j'ai 17 ans et je suis en terminale ES.
Salut, moi c'est Emma Gornès. J'ai 17 ans et je suis en terminale ES.
Je suis Nicolas Rouxel, 17 ans, je suis en terminale L.

Quelles sont vos activités, vos passions, qu'aimez-vous faire ?

Nicolas :

J'aime faire du sport, sortir avec mes amis, écouter de la musique, etc.

Emma :

J'adore écouter de la musique, regarder des films, faire du karaté, rire, faire rire et passer du temps avec mes amis.

Émeline :

J'aime le sport, la musique, la cuisine. J'adore aussi lire, écrire, faire des photos, un peu tout ce qui touche à l'art en général.

Pourquoi avez-vous décidé d'écrire pour le bulletin municipal ?

Que pensez-vous pouvoir apporter en tant que jeunes ?

Nicolas :

J'ai décidé d'écrire pour le journal car cela pourrait grandement aider la petite ville de Maulette. Je pense qu'il faut de tous les âges pour écrire un journal de la ville car celui-ci peut être lu autant par les jeunes que par les plus âgés et concerne par la même occasion tout le monde. C'est donc pourquoi, en tant que jeune, je me sens capable de donner ma touche personnelle et propre tout en donnant un point de vue, actuel, vu par les jeunes.

Emma :

J'ai décidé d'écrire dans le journal parce que je me suis dit que je pouvais ajouter une petite touche de folie et de funny.

Émeline :

J'ai décidé d'écrire pour ce journal justement parce que j'adore écrire et je trouve c'est une expérience intéressante. En tant que jeune je pense qu'on peut apporter un point de vue nouveau, de nouvelles idées. J'espère donc pouvoir apporter ma touche de créativité et de jeunesse dans ce journal local.



Émeline



Emma



Nicolas

Transdev, un réseau de transport qui bouge

Transdev Houdan est spécialisé dans le transport interurbain de voyageurs en partenariat avec Ile-de-France Mobilités et le Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de Rambouillet et de sa Région.

Ses principales activités sont l'exploitation de :

- 22 lignes régulières,
- 6 circuits spéciaux scolaires,
- divers transports occasionnels (périscolaires, extra-scolaires...).

Son activité s'étend sur une zone délimitée par Mantes-la-Jolie, Houdan, Rambouillet et Saint-Quentin. C'est ainsi que sont desservis 80 communes pour environ 500 points d'arrêt.

Ce réseau évolue régulièrement afin de vous apporter plus de services. La dernière enquête de satisfaction révèle 96 % des clients satisfaits.

La commune de Maulette est desser-

vie par deux de nos lignes :

- La ligne 9 propose un parcours entre Tilly et Montfort L'Amaury. Cette ligne dessert le lycée Jean Monnet et les collèges Maurice Ravel et Notre Dame du Bel Air.
- La ligne express67 propose un parcours entre Houdan et Montigny-le-Bretonneux, et dessert :
 - Houdan : le centre-ville avec ses commerces de proximité, la piscine, le donjon.

Retour en images



Remise des dictionnaires par le conseil municipal aux cm2 qui quittent l'école pour rentrer au collège.



Festivités du 14 juillet 2018

Chasse aux œufs de Pâques



Fête des voisins à Thionville

- La Queue-lez-Yvelines : la Serre aux Papillons et le Mcdonald's.
- St Quentin-en-Yvelines : le cinéma, les magasins de la rue piétonne, le théâtre, la médiathèque, le vélodrome, l'Ile-de loisirs.

Des circuits spéciaux scolaires sont mis en place pour l'école de Maulette et le collège François Mauriac.

Vous pouvez retrouver les horaires sur le site internet et l'application mobile de Transdev : www.transdev-idf.com
Transdev est également présente sur les réseaux sociaux :
Twitter : TransdevSud78
Facebook : Transdev Houdan
Ces réseaux permettent de créer un lien avec les usagers et complètent utilement les informations du site.



Alerte à tous les Maulettois de 16 à

Si tu as 16 ans, tu es prié de te rendre à la mairie de ton domicile avec ta carte d'identité (ou ton passeport) ainsi que ton livret de famille (à jour) et une déclaration indiquant ton nom, prénom, date et lieu de naissance et ceux de tes parents, ton adresse, ta situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle, ou encore tu peux le faire sur internet, sur le site du gouvernement, afin de te faire recenser en te connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.defense.gouv.fr/jdc>.

Oui, mais le recensement c'est quoi ?

D'abord, ça permet à l'administration de te convoquer afin que tu effectues la journée défense et citoyenneté (JDC), et en plus ça t'inscrit directement sur les listes électorales à tes 18 ans.

Lorsque tu seras enfin recensé, la mairie te donnera un papier qu'il ne faut absolument pas perdre (petite astuce : fais-en une photocopie et scanne-la sur ton ordinateur, pour être sûr de ne pas le perdre).

Et oui, tu n'es pas sans avoir que pour t'inscrire à un examen (CAP, BEP, BAC, etc.), **si tu n'as pas 18 ans**, il faudra fournir ton attestation de recensement ou ton attestation de situation administrative (en cas de perte ou vol de l'attestation initiale).

À partir de 18 et jusqu'à 24 ans, pour passer un examen, tu devras fournir le certificat individuel de participation à la journée "Défense et Citoyenneté".

À partir de 25 ans, tu n'as plus à fournir de justificatif.

De plus, si tu veux passer ton permis, de 17 à 24 ans, tu dois présenter le même certificat attestant de ta situation au regard de la JDC.

Qu'est-ce qu'il se passe après ?

Après le recensement ? C'est tout simple, tu recevras, dans les 6 mois, ta convocation à la JDC, où seront inscrits date, lieu et heure de rendez-vous.

Lorsque tu seras enfin recensé, la mairie te donnera une attestation.

En conclusion, pour tous ceux de 16 ans, minimum, et qui ne sont pas recensés, rendez-vous en mairie, et avec les bons papiers.

N'oubliez pas : **cette démarche n'est pas optionnelle mais obligatoire !!**



Le recensement est une obligation légale qui doit être effectuée dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???





18 ans

Recensement & Journée Défense et Citoyenneté



Tu reçois entre la date de ton recensement et celle de ton 18e anniversaire (ou dans les 3 mois qui suivent ton recensement, si tu deviens Français entre 18 et 25 ans) une convocation écrite t'indiquant la date de ta participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

L'ordre de convocation te parvient environ 45 jours avant la date de la session.

Cette participation est obligatoire. S'il ne t'est pas possible d'y aller, tu dois adresser à ton centre du service national (CSN) une demande pour d'autres dates ou d'autres lieux. Ta demande doit parvenir au plus tard 15 jours après la réception de l'ordre de convocation.

Où s'adresser ?

Si pour un motif reconnu valable, tu ne peux pas accomplir ta JDC avant d'avoir 18 ans, tu peux demander une attestation provisoire au centre du service national organisateur. La demande peut être faite par courrier, accompagnée d'une photocopie de ta carte d'identité, ou par mail.

Tu pourras présenter cette attestation provisoire si tu souhaites t'inscrire à un examen (BEP, baccalauréat, permis de conduire, ...) ou à un concours soumis au contrôle de l'autorité publique et que tu es dans l'attente d'accomplir ta JDC.

Déplacement à la Journée Défense et Citoyenneté

La convocation ouvre droit :

- À un bon de transport aller-retour que tu recevras lors de la JDC, utilisable sur le réseau local de transport en commun (autobus, autocar, métro ou tramway),
- Ou à une indemnité forfaitaire de déplacement d'un montant de 8 € que tu recevras par lettre-chèque quelques semaines après la JDC. ▶

Bon à savoir :

Si tu es salarié ou apprenti, tu bénéficieras d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée en présentant ta convocation à ton employeur. Il ne peut pas réduire ta rémunération, ni décompter cette journée de tes congés.

Horaires de la journée

Les journées commencent et finissent à des horaires compatibles avec un aller-retour dans la même journée (généralement, de 8h30 à 17h).

Déroulement de la journée

Durant cette journée, tu reçois des informations sur :

- Les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale et des différentes formes d'engagement (volontariat de service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense),
- Le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français,
- Le don de sang, de plaquettes, de moelle osseuse, de gamètes et d'organes,
- La sécurité routière.



Tu passes également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Repas

Le repas du déjeuner est pris en charge.

Certificat de participation

À l'issue de la journée, tu reçois :

- Un certificat de participation à la JDC,
- Ou une notification d'exemption médicale, accompagnée du certificat d'exemption.

La biodiversité, c'est

Depuis plusieurs années, la commune de Maulette participe à l'amélioration du cadre de vie de chacun en favorisant la biodiversité. Elle souhaite aller plus loin dans cette démarche en mettant en place un plan de gestion différenciée de ses espaces verts.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

C'est la diversité des organismes vivants de toute origine (terrestre, marine, aquatique.) et des milieux écologiques dont ils font partie.

La biodiversité est partout, aussi bien sur terre que dans l'eau. Elle comprend tous les organismes, depuis les bactéries microscopiques jusqu'aux animaux et aux plantes plus complexes ainsi que leurs habitats.

À la fin des années 1980, le concept de biodiversité s'est imposé comme une préoccupation majeure, suite au constat de plus en plus flagrant de la responsabilité de l'homme dans sa dégradation. En effet, par ses activités industrielles, agricoles, économiques ou urbaines, mais aussi par le réchauffement climatique qu'il cause, l'homme contribue à faire disparaître de nombreuses espèces vivantes.

Pourquoi la biodiversité est-elle importante ?

La biodiversité offre de nombreux bienfaits fondamentaux aux humains, qui vont au-delà de la simple fourniture de matières premières (pour l'habitat et l'habillement).

La biodiversité soutient quantité de processus naturels, tels que la qualité de l'air, la régulation climatique, la purification de l'eau, la lutte contre les parasites et les maladies, la pollinisation, la prévention des érosions et des inondations.

Le bien-être – et la survie – des humains est difficilement concevable sans une biodiversité florissante. Les systèmes alimentaires sont fortement dépendants de la biodiversité et une proportion considérable de médicaments est directement ou indirectement d'origine biologique.

C'est pourquoi, la perte de biodiversité est l'affaire de tous, car elle a des effets néfastes sur plusieurs aspects du bien-être humain, tels que la sécurité alimentaire, la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, la sécurité énergétique et l'accès à l'eau propre et aux matières premières.

La commune de Maulette agit-elle en faveur de la biodiversité ?

Les champs d'action sont très nombreux et complexes car il faut toujours concilier cette démarche écologique avec les obligations réglementaires, la sécurité et les attentes des usagers.

La commune de Maulette a, par exemple, souhaité que l'école des Hirondelles corresponde à des normes de basse consommation d'énergie. De plus, les murs de pierres qui l'habillent et les haies variées qui l'entourent sont autant de refuges pour la faune locale.

Les derniers éclairages mis en place dans la ville consomment peu d'énergie (leds) et le chapeau qui les couvre réduit la pollution lumineuse qui nuit terriblement à la faune nocturne,

Les travaux de désherbage des massifs et des voiries sont réalisés manuellement par les 2 agents municipaux depuis l'interdiction pour les collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces publics (Loi Labbé



Piste cyclable rue des Fossés

l'affaire de **tous**

applicable au 1^{er} janvier 2017). La commune de Maulette n'utilise pas de brûleur à gaz ou à eau chaude.

Une gestion différenciée des espaces verts.

Ce mode de gestion consiste à traiter différemment les espaces selon leur usage, leur intérêt écologique et / ou patrimonial.

Il faut "entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible" pour satisfaire les usagers tout en favorisant la biodiversité. Prenons l'exemple d'un gazon régulièrement tondu à 5 cm de hauteur. La flore s'appauvrit, la faune disparaît, le sol n'est plus aéré par les micro-organismes qui l'habitent car il n'y a plus de matière organique à décomposer.

En ces périodes de forte chaleur, le sol est directement exposé aux rayons du soleil qui brûlent le peu de vie qu'il reste.

Résultat : l'herbe jaunit et le sol s'appauvrit.

Terrain municipal devant la Mairie (26 juillet 2018)



Prenons un autre exemple : un espace fauché, 1 ou 2 fois par an. Les herbes hautes forment des refuges pour les insectes (grand nombre de pollinisateurs) et les autres animaux. La flore se diversifie et forme un couvert qui protège le sol et maintient une certaine fraîcheur. Les feuilles sèches sont décomposées et nourrissent le sol tandis que les fleurs se ressèment naturellement.

Résultat : les floraisons se renouvellent et la vie se développe malgré les fortes chaleurs.

Le chemin piéton du Tourniquet (26 juillet 2018)



Comme il n'est bien sûr pas question de tout laisser pousser partout, la gestion différenciée permet d'adapter le mode de gestion à chaque espace.

En conséquence, les abords des voiries et chemins sont tondu sur une bande de 1 à 2 mètres de largeur tandis que le reste est fauché 1 à 2 fois par an. Les circulations ne sont pas gênées par la végétation et les insectes butineurs qui volent de fleur en fleur, participent au renouvellement de ce tapis fleuri.

Entrée de la résidence du Tourniquet (26 juillet 2018)



C'est la rentrée des associations

Poney Club - As de Pic



Équitation
Enfants, adultes, loisir, compétition

35, route de Gambais à Maulette

Contactez

Marine - 06 16 70 01 73

Facebook

Poney-Club-As-de-Pic

Maulette Country



Country - danse en ligne
Two Step
Catalan
Celtique

Mercredi et vendredi : 20h - 22h15

Contactez

Bruno - 06 65 29 04 06

Gressey & Longnes - Qi Gong - Tai Chi



Mercredi

Qi Gong - Gressey : 11h
Tai chi - Qi Gong - Gressey : 14h

Jeudi

Tai chi - Qi Gong - Longnes : 9h30
Tai chi - Qi Gong - Gressey : 19h30

Contactez

Sophie Maroni Fortin

01 34 87 63 69

sophie-maronifortin.odavia.com



Gressey Maulette Ping Pong



Section jeunes
19h30 - 20h45
Gressey : le mardi
Maulette : le vendredi

Section adultes :
20h45 - 23h
Gressey : le mardi
Maulette : les lundi et
vendredi

Contactez

Patrice Cabon - 01 34 87 66 67
06 71 88 54 13
clubgmpp@gmail.com

Gressey Orgerus Cours artistiques

Le dessin s'apprend à tout âge : dessin, aquarelle,
amusez-vous dans un monde couleurs.

Contactez

Sophie Maroni - 01 34 87 63 69
sophie-maroni.odexpo.com



Badminton - BadaMaulette

Le club propose 90 places pour adultes.
Adhésion : 60€ sur 6 horaires
les mardis et jeudis :
17h15 - 19h • 19h - 20h45 • 20h45 - 22h30
Gymnase de Maulette

Contactez

badamaulette@gmail.com



Gymnastique - GVPH



Gymnastique - Pilates - Zumba - Yoga - Marche
Volley ball - Stretching

Les lundi, mardi, jeudi et samedi matin
Les mardi, mercredi, jeudi en soirée
Marche : vendredi après midi (14 h /16 h 30)
Adultes et jeunes à partir de 16 ans
Gymnase de Maulette

Horaires et tous renseignements, contactez

01 34 87 76 95